

BILAN SECURITE ROUTIERE 2011 en agglomération en Seine-et-Marne

Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne



Principaux indicateurs 2011

369 accidents corporels

20 personnes tuées

217 blessés hospitalisés

252 blessés non hospitalisés



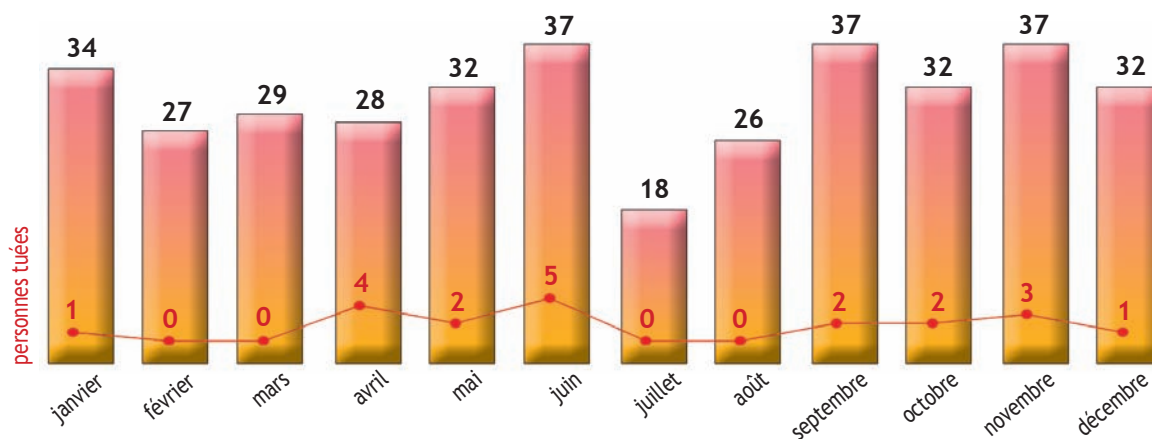
**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Accidents corporels (1)

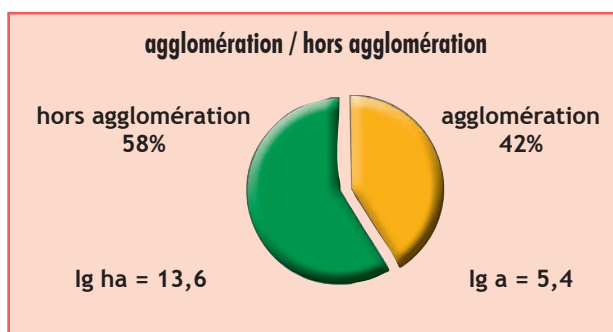
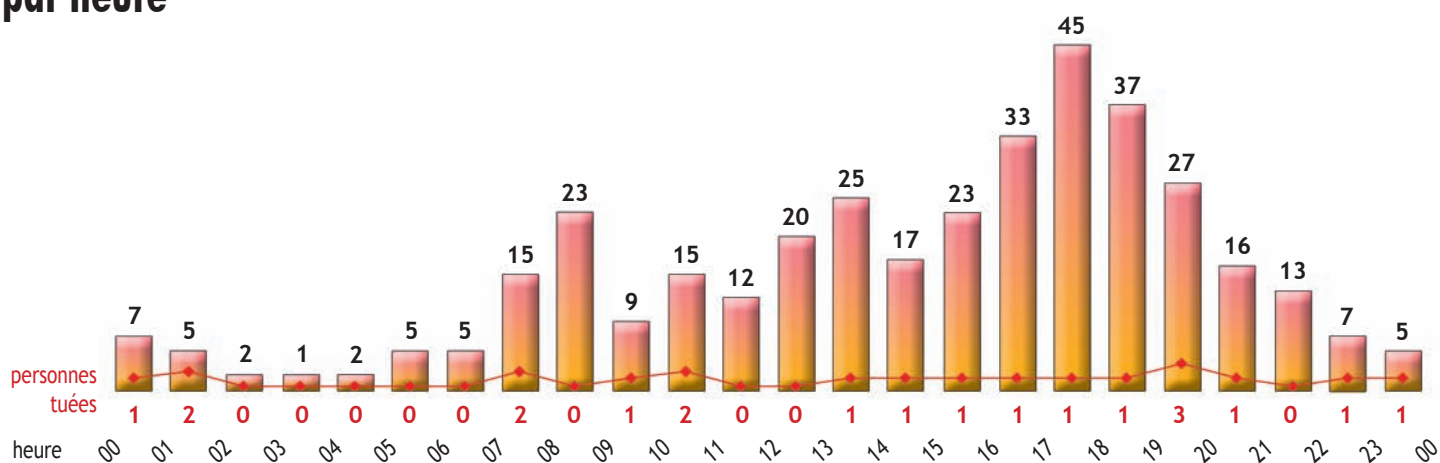
en agglomération

année 2011	369	
évolution 2011-2010	- 7,8 %	369 / 400
évolution 2011-2010 de l'indice de gravité (lg)*	8 %	5,4 / 5

par mois



par heure



* lg (indice de gravité) = nbre de personnes tuées pour 100 accidents corporels

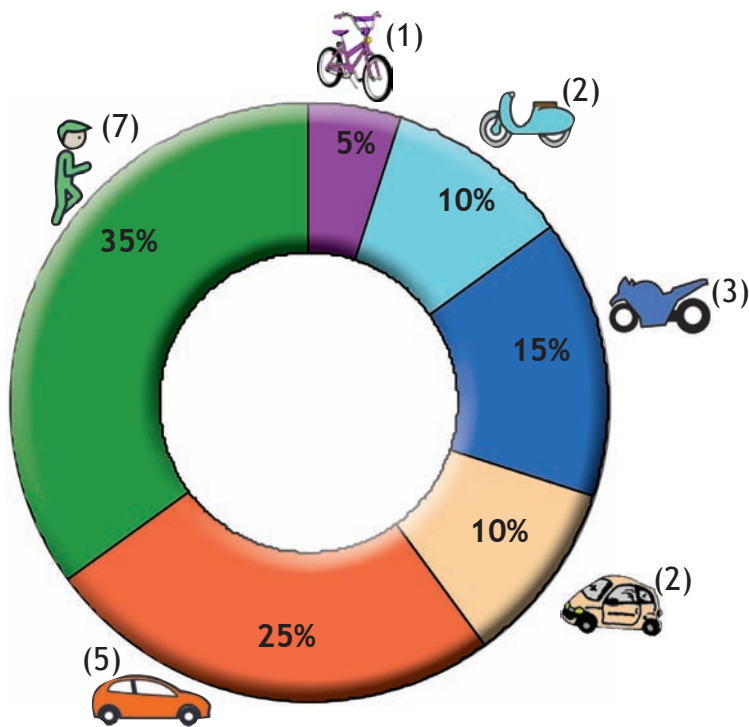
(1) voir définitions au dos

Personnes tuées (1)

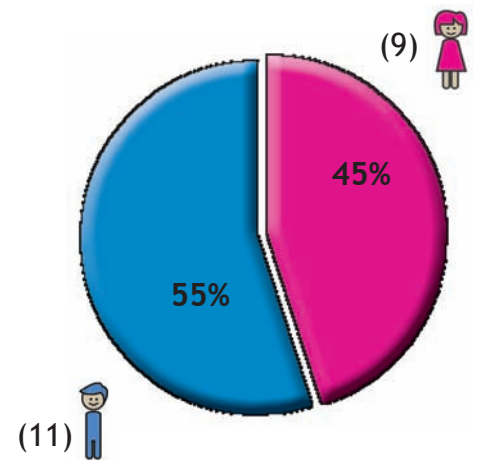
en agglomération

année 2011	20	
évolution 2011-2010	0 %	20/20

par catégorie d'usagers

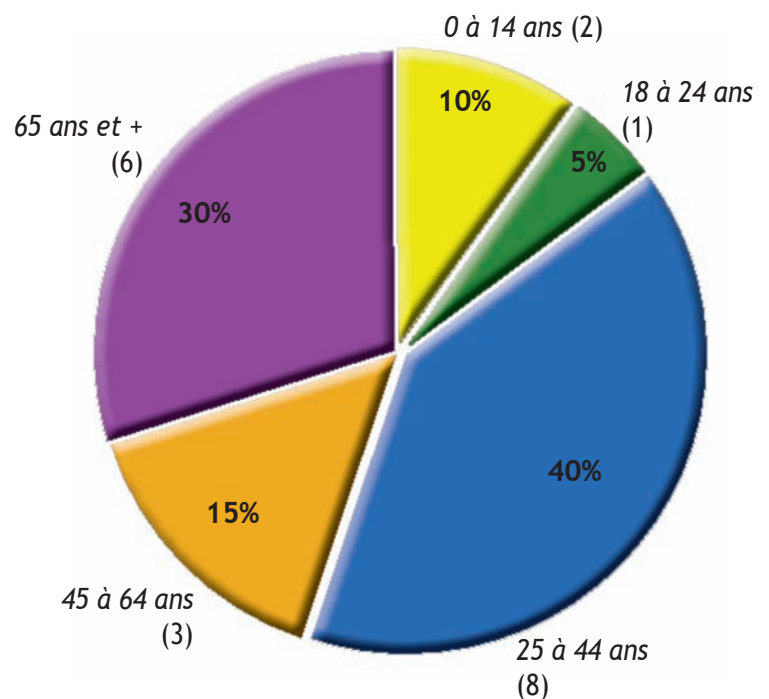


par sexe

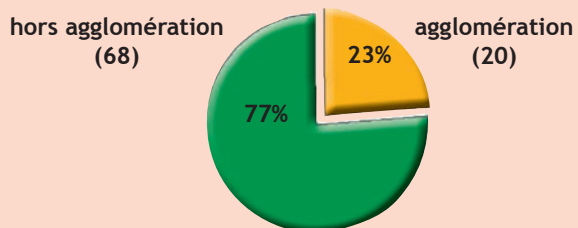


par classe d'âge, tous modes

NB : 15 à 17 ans = 0%



agglomération / hors agglomération

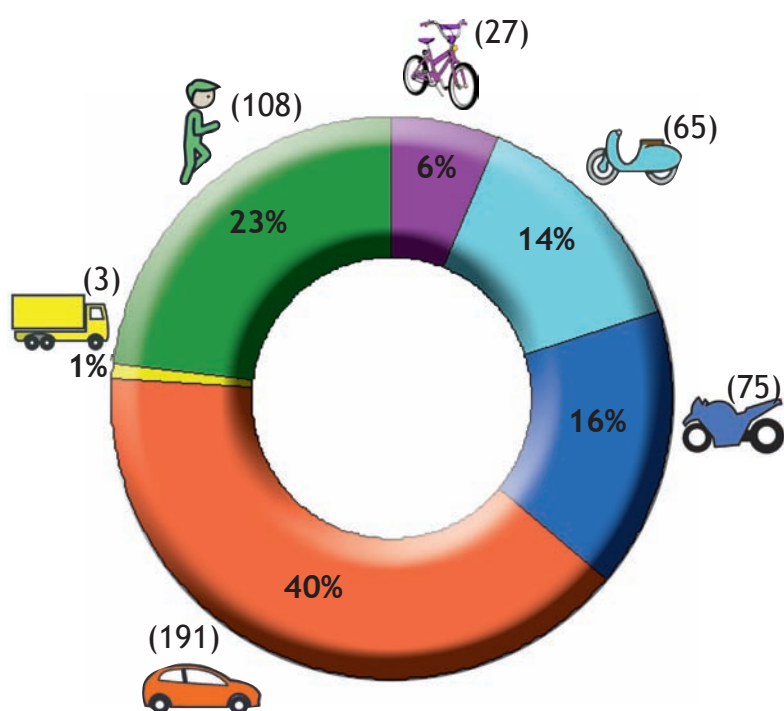


Blessés (1)

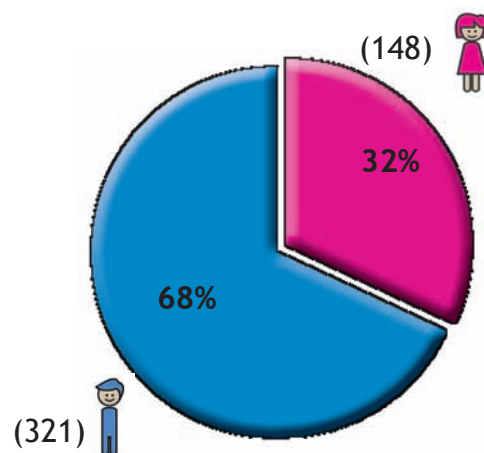
en agglomération

année 2011	469	
évolution 2011-2010	- 8,4 %	469 / 512

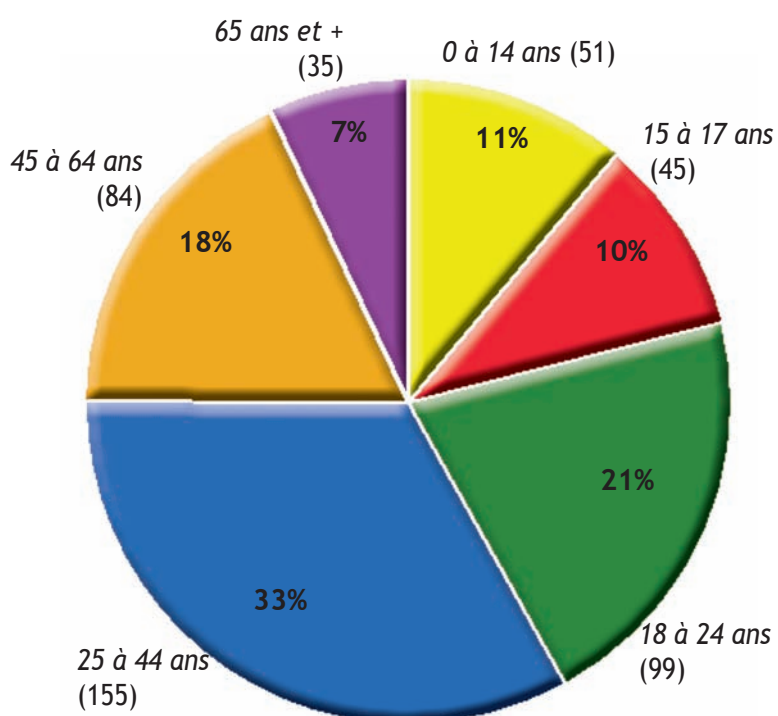
par catégorie d'usagers



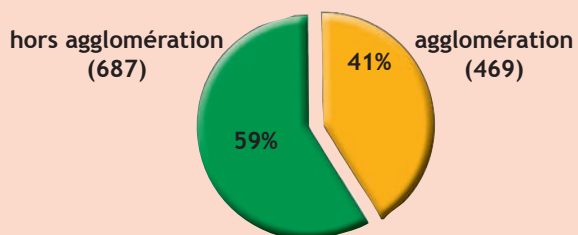
par sexe



par classe d'âge, tous modes



agglomération / hors agglomération



Principales caractéristiques de l'accidentalité 2011 en agglomération en Seine-et-Marne

Des accidents corporels en agglomération en baisse mais plus graves

- En 2011, 42,5% des accidents corporels et 22% des accidents mortels sont survenus en agglomération, le pourcentage d'accidents mortels est en baisse par rapport aux chiffres de 2010.
- Comparé à l'ensemble du département, le nombre d'accidents corporels a diminué de 7,8% ; le nombre de personnes tuées n'a cependant pas bougé alors qu'il est en hausse de 7,3% sur l'ensemble du département.
- La gravité des accidents corporels en agglomération a augmenté de 8% en 2011 et reste moins importante que hors agglomération (13,6%). La proportion des accidents mortels (environ 5% des accidents corporels) demeure stable depuis 2009.

Les usagers vulnérables le sont d'autant plus en agglomération

- 70% des accidents corporels et 65% des personnes tuées en agglomération concernent les usagers particulièrement vulnérables (cyclomotoristes, cyclistes et piétons).
- Ces pourcentages sont respectivement 1,4 et 1,8 fois plus importants que pour l'ensemble du département.
- 25% des personnes tuées en agglomération sont des usagers de deux-roues motorisés contre 16% pour l'ensemble du département.
- En 2011, 5% des tués en agglomération sont des cyclistes (10% en 2010).

Les hommes et les seniors sont particulièrement exposés en agglomération

- La proportion du nombre de femmes tuées en agglomération a légèrement progressé (45% contre 40% en 2010), ainsi la part des hommes reste encore la plus importante.
- La part des tués dans la tranche d'âge 25-44 ans est en forte hausse : 40% contre 25% en 2010.
- La proportion des seniors (65 ans et +) tués en agglomération est 2 fois plus importante que sur tout le département (30% contre 17%). Ils représentent 1 tué sur 3 en agglomération.

Les mois et les heures les plus touchés

- Les mois les plus accidentogènes restent les mois de juin, septembre et novembre avec chacun 37 accidents.
- Les mois d'avril et juin ont été les plus meurtriers avec respectivement 4 et 5 personnes tuées en agglomération.
- Les "heures de pointe" du matin (7h-9h) et plus particulièrement du soir (16h-19h) restent les périodes de la journée où l'accidentalité est la plus marquée.
- Moins d'1 accident corporel sur 10 se produit la nuit (22h-6h).

Quelques définitions

Un **accident corporel de la circulation routière** implique au moins un véhicule, survient sur une voie ouverte à la circulation publique et provoque au moins une victime.

Sont donc exclus tous les accidents uniquement matériels ainsi que les accidents corporels qui se produisent sur une voie privée ou qui n'impliquent pas de véhicule.

Parmi les **victimes** on distingue les personnes tuées, les blessés hospitalisés et les blessés non hospitalisés.

Les **personnes tuées** sont des victimes décédées sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident. Cette définition est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005.

Les **blessés hospitalisés** sont des victimes dont l'état nécessite plus de 24 heures d'hospitalisation.

Les **blessés légers (ou non hospitalisés)** sont des victimes dont l'état nécessite moins de 24 heures d'hospitalisation.

Les **indemnes** sont des personnes impliquées dans un accident et dont l'état ne nécessite aucun soin médical.

Source des données

Les données contenues dans ce bilan proviennent du fichier informatique national constitué par le service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA) et renseigné localement par les forces de l'ordre.

Le fichier national "brut" a pour origine les bulletins d'analyses d'accidents corporels (BAAC) centralisés au niveau national, il est traité de manière informatique. Il est ensuite retransmis par le SETRA aux observatoires départementaux de sécurité routière (ODSR) qui valident les données

Pour en savoir plus

www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES